

Réponse du Conseil administratif du 19 septembre 2024 à la motion du 5 mai 2014 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Mutterlose, Laurence Fehlmann Rielle, Alexandra Rys, Fabienne Aubry-Conne, Marie Barbey, Patricia Richard, Javier Brandon, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand et Sylvain Clavel: «Pour que Genève teste le parking intelligent».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les possibilités technologiques, via un capteur magnétique dans le sol et une application de géolocalisation, de gérer intelligemment un parc de places de parking défini;
- l'intérêt de connaître, au-delà de convictions idéologiques divergentes, le taux d'occupation et de rotation des places de parking;
- l'expérience pilote conduite par la Ville de Lausanne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'initier une expérience pilote de gestion intelligente du parking et d'étudier en collaboration avec le Canton la possibilité de mener une expérience de cette nature.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à informer que cet objet a été renvoyé sous la précédente législature. Le Conseil administratif informe qu'un projet pilote de gestion intelligente de parking a bien eu lieu entre les années 2017 et 2021.

Ce projet, intitulé «Prédiction et gestion intelligente du stationnement en Ville» (PreGIS), d'une durée de dix-huit mois, était piloté par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ainsi que par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) avec le soutien de la Fondation des parkings, de l'industrie privée et de l'Office cantonal des transports (OCT).

L'objectif dudit projet était de développer un modèle prédictif sur l'occupation du stationnement sur voirie en utilisant les outils de «Machine Learning» afin de prédire géo-spatialement et/ou temporellement le stationnement avec un taux de fiabilité mesuré. Ce dernier répondait également à des besoins d'enquête périodique de l'OCT.

Ainsi, fin 2017, 650 capteurs de détection de véhicules ont été installés sur des places de stationnement dans différents quartiers de la Ville de Genève (secteurs: Bastions, Cité, Eaux-Vives, Jonction, Pâquis, Saint-Gervais, Tranchées, Rive, Grand-Pré et Servette) autant dans des zones blanches que dans des zones bleues. Le rôle de la Ville de Genève dans ce projet consistait uniquement en la mise à disposition des places de stationnement sur l'espace public.

Les capteurs, fixés directement sur la chaussée grâce à une couronne de maintien, permettaient de signaler la présence d'un véhicule et de renseigner sa durée de stationnement afin d'avoir des informations sur le comportement des usagères et des usagers ainsi que sur l'activité du parc de stationnement. Il convient de préciser que les capteurs avaient une durée de vie estimée à 5 ans, et que la Ville de Genève n'a participé ni à leur éventuelle maintenance ni à leur enlèvement.

Ce projet a permis au Canton de Genève de suivre de façon précise l'activité du stationnement sur voirie tant du point de vue du taux d'occupation que du taux de rotation. La Ville n'a malheureusement pas connaissance que ces études aient donné lieu à des actions concrètes.

La Ville salue la réalisation de ce projet pilote, pour l'époque très novateur, qui démontre une fois encore le potentiel considérable qu'offre le numérique. Le pilotage par les données est essentiel pour accompagner les collectivités publiques dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le cadre de sa politique du numérique, la Ville de Genève est en effet soucieuse de stimuler le dynamisme économique local et les innovations au service de la population, d'une part, et d'accompagner le changement en collaborant avec un réseau de partenaires pour faciliter l'utilisation des nouvelles technologies et d'internet, d'autre part.

Cela étant, le Conseil administratif indique qu'il n'a pas l'intention de lancer sa propre étude de gestion intelligente de stationnement. D'une part, le stationnement est avant tout une compétence cantonale et une telle étude ne ferait sens que sous l'égide du Canton, en collaboration avec les communes, notamment les villes. Il va donc interpeller le Canton sur ses intentions et le suivi des expériences mentionnées ci-avant. D'autre part, le Conseil administratif rappelle qu'il préfère promouvoir le report modal et ne souhaite pas encourager le stationnement au centre-ville. Le Conseil administratif compte ainsi poursuivre ses démarches visant à rééquilibrer les usages de l'espace public en accord avec la Stratégie climat communale, le Plan directeur communal et les objectifs cantonaux en termes de confort climatique et de mobilité. La Ville de Genève accompagnerait néanmoins volontiers un nouveau projet de gestion des parkings résiduels avec des outils numériques, si une telle démarche était lancée à l'échelle cantonale par les différents partenaires concernés.

Le Conseil administratif espère ainsi avoir répondu de manière satisfaisante aux motionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler